

Réduire les moyens, quelles conséquences?

Le cas de Teresa, 14 ans

LA SITUATION

Teresa* a aujourd'hui 14 ans. Elle est la cadette d'une fratrie de 3 enfants. Son père décède d'un accident de la route alors qu'elle est âgée de 6 mois. Un an après la mort de son père, sa mère, se trouvant dans une situation économique précaire, décide de confier ses enfants à sa sœur aînée restée au Brésil et d'émigrer illégalement en Suisse afin de pouvoir subvenir aux besoins financiers de sa famille à distance.

Quelques mois plus tard, la mère de Teresa décide de faire venir ses enfants en Suisse, contre l'avis de son nouvel époux. Teresa est alors âgée de 12 ans.

Très attachée à sa tante restée au pays, Teresa vit très mal cette transition et peine à tisser des liens avec sa mère. Teresa se confie à l'infirmière scolaire de son école : elle dit subir des abus sexuels réguliers de la part de son beau-père, abus que sa mère cautionnerait par peur de perdre son statut légal en Suisse. L'école effectue un signalement au SPMi qui prend une clause péril pour placer Teresa en foyer d'accueil d'urgence.

Alors que son beau-père est incarcéré en préventive, en attente de son jugement, et que sa mère fait également l'objet d'une enquête judiciaire Teresa est placée par le tribunal en foyer, suite à une hospitalisation de 2 mois pour une tentative de suicide médicamenteuse.

LA REPONSE DE L'INSTITUTION

Comme d'autres jeunes filles accueillies en foyer, Teresa vit une situation particulièrement difficile qui nécessite qu'un soin particulier et individuel soit apporté à son accompagnement.

Lorsqu'elle se rend à un rendez-vous important, comme une séance au tribunal ou un bilan à l'école, Teresa peut s'y rendre avec un éducateur. Elle se rend 2 fois par semaine à l'atelier devoirs du foyer qui lui offre un soutien scolaire. Elle participe à des sorties culturelles et sportives qui sont facilitatrices d'intégration. Elle a la possibilité de faire des camps avec l'institution, moments propices à la détente et à la création de liens avec les pairs et les éducateurs, mais aussi essentiels à l'ouverture au monde. Enfin, elle se rend à des soirées de prévention et de sensibilisation à thème.

Elle est prise en charge de façon globale dans son foyer et peut compter sur la cohérence de l'équipe éducative qui lui apporte des réponses individualisées et porteuses de sens pour elle. Cela l'aide à grandir dans un cadre sécurisé et sécurisant.

LES CONSEQUENCES D'UNE REDUCTION DES MOYENS

Teresa ne pourra plus bénéficier de la plupart des activités proposées et de cette prise en charge holistique. Les restrictions budgétaires entraînent une concentration des investissements éducatifs sur la gestion de la vie collective. Un cadre sécurisant minimal doit être assuré. Les normes fédérales en définissent le cadre. L'accompagnement éducatif doit être assorti d'objectifs spécifiques pour chaque situation et d'une collaboration avec la famille pour favoriser la saine évolution de la mineure. Nous pouvons affirmer qu'une non prise en compte des besoins spécifiques de chaque situation, comme mentionné par exemple ci-dessus, augmente les risques d'hospitalisation, de répétition du schéma familial connu, de désappartenance (familiale et sociétale), d'errance et d'assistance lors du passage à l'âge adulte.

* Prénom d'emprunt